

LUNDI 12 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze du mois de mars à 20h00, le Conseil Municipal de Lanhélin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne MÉNARD, Maire.

Présents : Etienne MENARD, Maire, Louis HERPEUX, Erick MASSON, adjoints, Alain LEGRAND, Roland GORON, Pascal DUFAIX, Stéphane PORCON, Clémentine TROADEC, Jérôme HELLO, Sandra FERRE, conseillers municipaux

Absents excusés :

Absents : Patrice VIGOUR, Isabelle TREMORIN, Emmanuel MATHIOT, Guillaume ISEBE

Pouvoirs : Patrice VIGOUR a donné pouvoir à Louis HERPEUX

Secrétaire de séance : Pascal DUFAIX

ORDRE DU JOUR :

- Approbation de la convention de mandat pour la réalisation de travaux d'éclairage public avec le SDE 35
- Renouvellement de la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs avec Bonnemain
- Règlement intérieur de la bibliothèque

Délibération 02-2018

Date de convocation : 06/03/2018

Date d'affichage : 06/03/2018

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DU CENTRE BOURG AVEC LE SDE 35

Vu la Convention de mandat avec le SDE 35 pour la réalisation des travaux d'éclairage public dans le bourg de Lanhélin jointe en annexe ;

Vu l'annexe n°1 à la Convention de mandat fixant l'enveloppe financière prévisionnelle jointe en annexe ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation de l'éclairage public en centre bourg sont envisagés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier au Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) le soin de réaliser ces travaux de rénovation de l'éclairage public au nom et pour le compte de la Commune, selon des conditions fixées dans la convention de mandat ainsi que dans son annexe n°1.

Monsieur le Maire, après avoir présenté la convention de mandat et son annexe 1 détaillant l'enveloppe financière prévisionnelle, propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la Convention de mandat avec le SDE 35 pour la réalisation de travaux d'éclairage public dans le bourg de Lanhélin,
- APPROUVE l'annexe n°1 de la Convention de mandat fixant l'enveloppe financière prévisionnelle.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à la réalisation des travaux d'éclairage public dans le centre bourg de Lanhélin.

Délibération 03-2018

OBJET : PARTICIPATION 2018 ET AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE BONNEMAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Lanhélin a signé une convention de mutualisation pour l'accueil de Loisirs avec la Commune de Bonnemain. Le but de cette convention est de faire participer financièrement la commune de Lanhélin pour les enfants accueillis au Centre de Loisirs de Bonnemain, afin que les familles lanhélinaises disposent des mêmes tarifs que ceux pratiqués pour les familles Bonnemaisiennes. La commune verse une participation au prorata du nombre de journée-enfant réalisé à l'accueil de loisirs sur la base de l'année N-1.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant N°5 de la convention, joint en annexe, précisant que la participation financière pour 2018 basée sur l'année N-1, s'élève à 0.00 €, aucun enfant de Lanhélin n'ayant fréquenté l'accueil de loisirs en 2017.

Monsieur le Maire soumet l'avenant n°5 de la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs de Bonnemain à l'approbation du Conseil Municipal et indique qu'il y a lieu de désigner un élu référent pour ce dossier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de l'avenant N°5 à la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs de BONNEMAIN
- DESIGNÉ Jérôme HELLO comme élu référent
- CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention et tout document s'y rapportant.

Délibération 03-2018

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du nouveau règlement intérieur de la bibliothèque.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque joint en annexe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur de la bibliothèque
- DIT que le règlement intérieur de la bibliothèque sera applicable à compter du 12 mars 2018
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toute modification mineure sur ce document

COMPTE-RENDU DES DEMARCHES EN COURS RAPPORT DES COMMISSIONS

La séance est levée à 21h32

Civilité	Nom	Prénoms	Fonction	Signatures
Monsieur	MÉNARD	Etienne	Maire	
Monsieur	HERPEUX	Louis	Adjoint	
Monsieur	VIGOUR	Patrice	Adjoint	Absent représenté
Monsieur	MASSON	Erick	Adjoint	
Monsieur	PORCON	Stéphane	Conseiller Municipal	
Monsieur	LEGRAND	Alain	Conseiller Municipal	
Monsieur	HELLO	Jérôme	Conseiller Municipal	
Madame	FERRÉ	Sandra	Conseillère Municipale	
Monsieur	ISEBE	Guillaume	Conseiller Municipal	Absent
Madame	TREMORIN	Isabelle	Conseillère Municipale	Absente
Monsieur	MATHIOT	Emmanuel	Conseiller Municipal	Absent
Madame	TROADEC	Clémentine	Conseillère Municipale	
Monsieur	DUFAIX	Pascal	Conseiller Municipal	
Monsieur	GORON	Roland	Conseiller Municipal	